

Mission accomplie pour les ORGFH en outre-mer

Réunion – Antilles – Guyane



E. Bayon / ONCFS

La Martinique vue depuis le Rocher du Diamant.

Les cellules techniques de la Délégation régionale outre-mer de l'ONCFS se sont largement investies depuis 2003 dans l'élaboration des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats, ou ORGFH. C'est une manière pour elles d'apporter leur pierre au récent chantier « pour un outre-mer exemplaire » du Grenelle de l'environnement. Le document final, approuvé dans chaque département par arrêté préfectoral, a préfiguré d'autres documents de cadrage porteurs d'actions. Bilan après cinq années.

**Sarah Caceres¹, Régis Gallais²,
Jean-François Maillard³**

1 ONCFS, Cellule technique DROM océan Indien.

2 ONCFS, Cellule technique DROM Guyane.

3 ONCFS, Cellule technique DROM Antilles.

Le patrimoine biologique naturel de l'outre-mer français est exceptionnel, tant par sa richesse que par sa diversité. Il recouvre ainsi des milieux très différents, qu'ils soient insulaires, littoraux et marins, montagneux ou de forêts denses humides. Sur 20 % seulement de la superficie du territoire national, la diversité biologique de ces territoires représente plus de la moitié des mammifères

marins du globe, 98 % des vertébrés et 96 % des plantes vasculaires présentes en France. Dans tous les groupes, ces collectivités françaises abritent plus d'espèces que la métropole. Néanmoins, la fragilité de ces milieux et de cette biodiversité est un paramètre à ne pas négliger, aussi bien dans les écosystèmes insulaires tropicaux que sur le massif forestier guyanais. La gestion des ressources naturelles de ces collectivités représente un enjeu écologique très important. Dès 2003, le Ministère de l'Ecologie a sollicité l'appui technique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour l'élaboration et le suivi des Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune

sauvage et de ses habitats (ORGFH) sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les départements et régions d'outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion. Ainsi localement, les préfets se sont appuyés sur les services des Directions régionales de l'environnement (DIREN), elles-mêmes assistées dans leurs missions par l'ONCFS.

**Vers une meilleure prise
en compte des enjeux
environnementaux
de l'outre-mer**

Les ORGFH ont vocation à prendre en compte la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, non seulement dans

les activités cynégétiques mais également au-delà, dans les activités de toutes sortes qui s'exercent dans la nature et qui ont une influence sur les espèces et la qualité de leurs habitats.

Leur mise en place s'est faite en trois grandes étapes :

- un état des lieux initial de la faune sauvage et de ses habitats et des activités ayant une incidence sur la faune ou le milieu ;
- la définition des grands enjeux régionaux et des objectifs associés ;
- le choix des orientations, affichant les grandes priorités de chaque région.

Une réflexion collective

En outre-mer, l'élaboration des ORGFH a permis de mener pour la première fois une réflexion collective sur les perspectives de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats, en tenant compte à la fois des enjeux de la biodiversité de ces territoires et des aspects liés à la chasse.

Les ORGFH de Guyane, de Martinique et de la Réunion ont ainsi été approuvées par arrêtés préfectoraux en 2004, puis en 2005 pour la Guadeloupe (ONCFS & DIREN Guyane, 2004 ; ONCFS & DIREN Martinique, 2004 ; ONCFS & DIREN Réunion, 2004 ; ONCFS & DIREN Guadeloupe, 2005).

Dans les différents départements d'outre-mer, au-delà des documents purement techniques, cette démarche a été l'occasion de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'environnement autour de problématiques communes et ainsi de créer un espace de discussion, mais également

de rendre plus lisibles les actions des uns et des autres.

En outre, les ORGFH ont surtout permis de mettre en évidence les divers enjeux de gestion des espèces et des espaces naturels en outre-mer. Ces enjeux sont de portée variable en fonction des spécificités locales (forte pression démographique et urbanisation dans les départements insulaires, absence de réglementation de la chasse en Guyane...). Néanmoins, certaines priorités sont communes aux différents départements ultra-marins :

- la préservation des formations naturelles les plus soumises à la pression humaine ;
- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes en milieux insulaires ;

- le respect de la réglementation (tous les DOM) et la mise en place d'une réglementation adaptée relative à la chasse (Guyane) ;
- l'amélioration des connaissances sur la faune sauvage et ses habitats (acquisition, diffusion) ;
- la sensibilisation des gestionnaires et du public.

Dans chaque département, la démarche ORGFH a permis d'élaborer un support commun pour une stratégie environnementale globale et concertée à moyen terme, tout en intégrant des actions très concrètes et immédiates. Elle a ainsi contribué au renforcement de la prise en compte de la biodiversité ultra-marine et à mettre l'accent sur les problématiques se posant avec une acuité particulière en outre-mer.

Quel bilan cinq ans après ?

Il est important de noter que dans tous les départements d'outre-mer, les ORGFH ont servi de socle à l'élaboration de plusieurs documents de cadrage.

En effet, les réflexions engagées dans le cadre des ORGFH ont largement inspiré les volets des plans d'actions locaux pour la biodiversité relatifs à la faune (DIREN Guadeloupe, 2005 ; DIREN Guyane & ONCFS, 2005 ; DIREN Martinique, 2006 ; DIREN Réunion & ONCFS, 2006). L'ensemble de ces plans territoriaux constitue le plan d'action outre-mer de la Stratégie nationale



N. Chevassus/ONCFS

La forêt tropicale humide de Guyane le long du fleuve Maroni.



S. Caceres/ONCFS & J.-N. Jamin

Le Piton de la Fournaise, sur l'île de la Réunion.

pour la biodiversité (SNB – Ministère de l'outre-mer, 2006), servant de base à la programmation annuelle des activités de conservation et de gestion durable de la biodiversité dans l'outre-mer français. Ainsi, la majeure partie des orientations régionales a contribué à la définition des objectifs pratiques et des modalités d'action de la SNB dans les départements ultra-marins (Caceres *et al.*, 2006). En outre, conformément au Code de l'environnement, les ORGFH doivent être prises en compte par les Schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC).

Les ORGFH, une base pour l'élaboration des SDGC...

A la Réunion, la Fédération départementale des chasseurs (FDC) a élaboré son schéma avec l'appui technique de l'ONCFS, sur la base des consultations menées lors des ORGFH. Le document a été validé par la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) et approuvé par arrêté préfectoral en 2005 (FDC & ONCFS, 2005).

En Martinique, le volet « gestion cynégétique » des ORGFH a été repris dans le

document de travail du futur SDGC. La FDC a souhaité associer très fortement l'ONCFS, comme cela se fait depuis de nombreuses années pour les études sur la faune gibier. La validation du schéma est prévue pour l'année 2009.

En Guadeloupe, un premier document rédigé par la FDC n'a pas été validé par la CDCFS et devra donc être réévalué prochainement.

En Guyane, les ORGFH continuent à servir de base de travail pour la mise en place d'une réglementation concernant la chasse dans le département. L'ensemble des orientations et actions définies lors de la phase de concertation sont en cours de validation, afin de les décliner sous la forme d'une réglementation locale aux bases juridiques solides.

... et la conduite de politiques publiques locales

Par ailleurs, les enjeux environnementaux définis par les ORGFH ont été inclus dans des documents tels que les profils environnementaux régionaux.

Enfin, plus globalement et conformément à l'ensemble de ces démarches, l'outre-mer a été identifié comme prioritaire par le Grenelle de l'environnement. Un plan

d'action est d'ailleurs entièrement consacré aux territoires ultra-marins (Secrétariat d'Etat à l'outre-mer, 2007).

Ainsi, depuis bientôt cinq ans, ces orientations régionales servent de guide en matière de faune sauvage aux porteurs des différentes politiques publiques locales. De plus, elles doivent être révisées tous les cinq ans (Circulaire MEDD/DNP du 3 mai 2002). Néanmoins, dans les départements d'outre-mer, leur suivi est très variable et à l'appréciation des DIREN.

A la Réunion et aux Antilles, les ORGFH ne sont plus suivies en tant que telles, mais se sont vues déclinées opérationnellement, notamment dans les plans d'actions locaux pour la biodiversité. De ce fait, un grand nombre d'actions sont d'ores et déjà mises en œuvre, pour certaines par l'ONCFS. On peut citer à titre d'exemples le Plan de restauration des tortues marines des Antilles françaises dont la coordination est confiée par les DIREN de la Martinique et de la Guadeloupe à l'ONCFS, la préfiguration d'un observatoire de la faune sauvage à la Réunion, la rédaction et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la conservation de l'iguane des Petites Antilles, espèce endémique et menacée... (voir ces articles).

En revanche, en Guyane, les ORGFH revêtent une importance toute particulière. En effet, les dispositions du titre « chasse » du Code de l'environnement ne s'appliquant pas dans ce département, le Comité de suivi des ORGFH sert de lieu de débat sur tous les sujets liés à la gestion de la faune et à la réglementation de l'activité chasse (voir ces articles).

Conclusion

Au-delà des ORGFH, les contributions de l'ONCFS à l'élaboration des documents de cadrage locaux sont une bonne illustration des capacités d'adaptation des activités de l'établissement au contexte original de l'outre-mer.

Cette démarche a vraiment permis de réaliser un état des lieux concerté des enjeux liés à la faune sauvage et à ses habitats dans les différentes régions. Les orientations définies, même si elles ont été reprises dans d'autres plans d'actions locaux et nationaux, restent les lignes de conduite des actions à mener en outre-mer.



Tortue verte. Le Plan de restauration des tortues marines des Antilles françaises, coordonné par l'ONCFS, est une des déclinaisons opérationnelles des ORGFH.

E. Hansen / ONCFS



En Guyane, il n'existe pas encore de véritable loi sur la chasse, mais les ORGFH servent de cadre pour en définir une. Ainsi par exemple, seuls les agents de l'ONCFS pourront bientôt capturer, transporter et détruire le jaguar (photo) et le puma.

Remerciements

Les auteurs remercient tout particulièrement, pour leur participation à l'élaboration et au suivi des ORGFH : Sylvie Berthier, Marie-Laure Cayatte, Denis Girou, Céline Laporte, Christophe Ndhong Mba et Julien Touroult.

Bibliographie

- Caceres, S., Cayatte, M-L., Laporte, C., Maillard, J-F. & Girou D. 2006. L'apport des ORGFH à la stratégie nationale pour la biodiversité – Une réponse cohérente aux enjeux de l'outre-mer. *Faune Sauvage* n° 270 *Spécial ORGFH* : 22-27.
- Circulaire MEDD/DNP du 3 mai 2002 relative aux orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats. *B.O. MEDD* n° 2002-6.
- DIREN Guadeloupe. 2005. Plan d'action Outre-mer pour la Biodiversité – Guadeloupe. *In : Plan d'action Outre-mer de la SNB, septembre 2006*. 93 p. + Ann.
- DIREN Guyane & ONCFS. 2005. Plan d'actions locales de la Guyane pour la Stratégie Nationale de la Biodiversité. *In : Plan d'action Outre-mer de la SNB, septembre 2006*. 180 p. + Ann.
- DIREN Martinique. 2006. Stratégie locale pour la Biodiversité – Martinique. *In : Plan d'action Outre-mer de la SNB, septembre 2006*. 98 p. + Ann.
- DIREN Réunion & ONCFS. 2006. Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité. DIREN Réunion, ONCFS. *In : Plan d'action Outre-mer de la SNB, septembre 2006*. 122 p. + Ann.
- FDC & ONCFS. 2005. Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de La Réunion. Maîtrise d'ouvrage de la FDC Réunion. Approuvé par Arrêté préfectoral du 10 mai 2005. 21 p. + Ann.
- Ministère de l'Outre-mer. 2006. Stratégie Nationale pour la Biodiversité – Plan d'action Outre-mer. 12 p.
- ONCFS & DIREN Guadeloupe. 2005. Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats (ORGFH) – Guadeloupe. Maîtrise d'ouvrage de la DIREN Guadeloupe. Approuvées par Arrêté préfectoral du 10 juin 2005. 21 p. + Ann.
- ONCFS & DIREN Guyane. 2004. Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats (ORGFH) – Guyane. Maîtrise d'ouvrage de la DIREN Guyane. Approuvées par Arrêté préfectoral du 26 juillet 2004. 59 p. + Ann.
- ONCFS & DIREN Martinique. 2004. Les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats (ORGFH) – Région Martinique. Maîtrise d'ouvrage de la DIREN Martinique. Approuvées par Arrêté préfectoral du 05 août 2004. 37 p. + Ann.
- ONCFS & DIREN Réunion. 2004. Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats de La Réunion (ORGFH). Maîtrise d'ouvrage de la DIREN Réunion. Approuvées par Arrêté préfectoral du 12 août 2004. 64 p. + Ann.
- Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer. 2007. Vers un Outre-mer exemplaire – Grenelle de l'Environnement, Plan d'action Outre-mer. 19 p. ■

Liens utiles :

- http://www.oncfs.gouv.fr/events/point_faune/orgfh/carte.php
- <http://oncfsdom.disweb.fr/programme/orgfh.htm>
- <http://www.ecologie.gouv.fr/Les-plans-d-action-de-la-strategie,9171.html>
- <http://www.legrenelle-environnement.fr/>